

Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010

Cher porteur de titres,

Un comité indépendant a initialement été formé pour les Fonds Placements Banque Nationale en 2004 afin de fournir des conseils au gestionnaire des fonds à l'égard de certains conflits d'intérêts inhérents à la gestion de fonds d'investissement. Le 30 avril 2007, Placements Banque Nationale Inc., le gestionnaire des Fonds Placements Banque Nationale, a reconstitué ce comité indépendant afin qu'il devienne le Comité d'examen indépendant des Fonds Placements Banque Nationale (le "CEI") conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*.

En vertu du Règlement 81-107, le CEI a pour mandat d'examiner les questions de conflit d'intérêts qui lui sont soumises par le gestionnaire des Fonds Placements Banque Nationale pour approbation ou recommandation, selon la nature de la question de conflit d'intérêts. Le CEI cherche à déterminer si les mesures projetées par le gestionnaire aboutissent à un résultat équitable et raisonnable pour le fonds. Dans le cadre de ses fonctions, le CEI se réunit régulièrement et termine chaque réunion à huis clos, sans la présence de représentants du gestionnaire ou de toute autre entité reliée au gestionnaire.

Le présent rapport fournit des renseignements quant aux activités du CEI pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010.

Au moins une fois par année, le CEI examine et évalue l'adéquation et l'efficacité des politiques et procédures portant sur les questions de conflit d'intérêts qui concernent les Fonds Placements Banque Nationale, et effectue également une auto-évaluation de l'indépendance, de la rémunération et de l'efficacité du CEI.

Les membres du CEI sont heureux de continuer à travailler avec le gestionnaire dans le meilleur intérêt des Fonds Placements Banque Nationale.

« signé »

Yves Julien

Président du Comité d'examen indépendant  
des Fonds Placements Banque Nationale

#### Membres du Comité d'examen indépendant des Fonds Placements Banque Nationale

Membres du Comité d'examen indépendant	Résidence	Nomination au Comité d'examen indépendant
Jean-François Bernier <sup>1, 2</sup>	Boucherville, Québec	30 avril 2007
Jean Durivage <sup>1, 2, 3</sup>	Lac Brome, Québec	30 avril 2007
André D. Godbout <sup>1, 2</sup>	Montréal, Québec	30 avril 2007
Yves Julien (Président) <sup>1, 2, 3</sup>	Montréal, Québec	30 avril 2007
Jacques Valotaire <sup>1, 3</sup>	Longueuil, Québec	30 avril 2007

1. Le Comité d'examen indépendant des Fonds Placements Banque Nationale est également le Comité d'examen indépendant des Portefeuilles Méritage et des Fonds Jarislowsky Fraser.

2. Également membre du Comité de révision indépendant des Billets à Capital Non Protégé de la Banque Nationale du Canada.

3. Également membre du Comité d'examen indépendant de Global Diversified Investment Grade Income Trust et Global Diversified Investment Grade Income Trust II.

Aucun changement n'est survenu dans la composition du comité d'examen indépendant depuis sa création le 30 avril 2007.

### **Détention de titres**

#### **(a) Fonds Placements Banque Nationale**

En date des présentes, le pourcentage de titres de chaque série des Fonds Placements Banque Nationale dont tous les membres du comité d'examen indépendant, pris ensemble, ont la propriété véritable, directe ou indirecte, n'excédait pas dix pour cent.

#### **(b) Gestionnaire de fonds d'investissement**

En date des présentes, le pourcentage de titres de chaque catégorie ou série de titres avec droit de vote ou de titres de participation de Placements Banque Nationale Inc. (gestionnaire des Fonds Placements Banque Nationale) ou de la Banque Nationale du Canada (sa société mère) dont tous les membres du comité d'examen indépendant, pris ensemble, ont la propriété véritable, directe ou indirecte, n'excédait pas 0.05 pour cent.

#### **(c) Fournisseurs de services**

En date des présentes, le pourcentage de titres de chaque catégorie ou série de titres avec droit de vote ou de titres de participation de toute société ou autre entité fournissant des services aux Fonds Placements Banque Nationale ou à Placements Banque Nationale Inc. (gestionnaire des Fonds Placements Banque Nationale) dont tous les membres du comité d'examen indépendant, pris ensemble, ont la propriété véritable, directe ou indirecte, n'excédait pas 0.05 pour cent.

### **Rémunération et indemnités**

Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010, la rémunération globale versée aux membres du Comité d'examen indépendant des Fonds Placements Banque Nationale (le "CEI") (en cette capacité et en tant que membres des comités d'examen indépendant d'autres fonds d'investissement gérés par Placements Banque Nationale Inc. et/ou des membres de son groupe) est de 129,000 \$. Cette somme a été répartie entre les Fonds Placements Banque Nationale et d'autres fonds d'investissement gérés par Placements Banque Nationale Inc. et/ou des membres de son groupe d'une manière que le gestionnaire des Fonds Placements Banque Nationale considère équitable et raisonnable.

Conformément au Règlement 81-107, la rémunération versée au CEI pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010 a été établie par les membres du CEI.

Au moins une fois par année, le CEI examine sa rémunération, en tenant compte notamment des éléments suivants:

1. le meilleur intérêt des fonds;
2. les pratiques exemplaires du secteur, y compris les moyennes du secteur et des sondages concernant la rémunération de membres d'autres CEI ;
3. le nombre, la nature et la complexité des fonds pour lesquels le CEI agit; et
4. la nature et l'importance de la charge de travail de chacun des membres du CEI, y compris l'engagement attendu de chaque membre en termes de temps et d'énergie à consacrer.

Les Fonds Placements Banque Nationale n'ont versé aucune indemnité au CEI pendant la période visée.

### **Questions de conflit d'intérêts**

Le gestionnaire des Fonds Placements Banque Nationale a des politiques et procédures en vigueur traitant de chacune des questions de conflit d'intérêts identifiées ci-dessous. Pour les questions 1 à 4 et 6 à 12, le CEI a émis au gestionnaire des Fonds Placements Banque Nationale des instructions permanentes qui exigent que le gestionnaire se conforme à ses politiques et procédures connexes et qu'il lui rende compte périodiquement, et au moins une fois par année.

Pendant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010, le gestionnaire des Fonds Placements Banque Nationale a invoqué les approbations et recommandations suivantes accordées par le CEI conformément au Règlement 81-107.

### **Approbations**

1. *Opérations sur les titres d'émetteurs apparentés*: Le CEI a donné son approbation afin que les Fonds Placements Banque Nationale puissent, en se conformant aux instructions permanentes du CEI, faire ou conserver un placement dans les titres d'un émetteur apparenté aux Fonds Placements Banque Nationale, au gestionnaire ou à une entité apparentée au gestionnaire (tel que défini au Règlement 81-107).
2. *Opérations entre fonds*: Le CEI a donné son approbation afin que les Fonds Placements Banque Nationale puissent, en se conformant aux instructions permanentes du CEI, acheter ou vendre des titres entre les Fonds Placements Banque Nationale ou avec des fonds d'investissement ou des compte gérés qui sont gérés par le gestionnaire ou tout membre de son groupe.
3. *Opérations dans les titres pris ferme par une entité apparentée*: Le CEI a donné son approbation afin que les Fonds Placements Banque Nationale puissent, en se conformant aux instructions permanentes du CEI, investir dans les titres d'un émetteur pris ferme par une entité apparentée au gestionnaire (tel que défini au Règlement 81-107).
4. *Opérations dans les titres de dette avec une entité apparentée*: Le CEI a donné son approbation afin que les Fonds Placements Banque Nationale puissent, en se conformant aux instructions permanentes du CEI, conclure des opérations d'achat ou de vente de titres de dette avec des entités apparentées agissant pour leur propre compte.
5. *Changement de vérificateurs*: Le CEI a donné son approbation quant au remplacement des vérificateurs de la plupart des Fonds Placements Banque Nationale par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Le CEI n'a connaissance d'aucun cas où le gestionnaire des Fonds Placements Banque Nationale aurait agi à l'égard d'une question de conflit d'intérêts sans respecter une condition imposée par le CEI dans son approbation.

### **Recommandations**

6. *Rabais de frais de gestion*: Le CEI a donné une recommandation favorable quant à l'établissement d'ententes particulières (concernant les frais de gestion, les rachats, etc.) avec certaines entités apparentées au gestionnaire (tel que défini au Règlement 81-107) et certains porteurs importants.
7. *Admissibilité et répartition des dépenses*: Le CEI a donné une recommandation favorable quant à l'imputation aux Fonds Placements Banque Nationale de dépenses admissibles encourues dans l'exploitation des fonds (*frais d'exploitation*) et la répartition de ces frais d'exploitation parmi les fonds.
8. *Évaluation à la juste valeur*: Le CEI a donné une recommandation favorable quant à l'évaluation à la juste valeur des titres en portefeuille des Fonds Placements Banque Nationale afin de refléter leur juste valeur marchande.
9. *Surveillance des frais et de la qualité des services de fournisseurs apparentés*: Le CEI a donné une recommandation favorable quant à la surveillance par le gestionnaire des frais demandés et de la qualité des services fournis par des fournisseurs de services qui sont apparentés au gestionnaire ou qui sont dans une relation d'affaires importante avec le gestionnaire.
10. *Surveillance des conflits d'intérêts des gestionnaires de portefeuille*: Le CEI a donné une recommandation favorable quant à la surveillance par le gestionnaire des questions de conflit d'intérêts se présentant au niveau du gestionnaire de portefeuille ou du sous-gestionnaire, y compris notamment: (i) conflits d'intérêts des employés du gestionnaire de portefeuille et du sous-gestionnaire (opérations personnelles, divulgation et confidentialité, dénonciation), (ii) répartition équitable des titres (d'abord parmi les Fonds Placements Banque Nationale et ensuite entre les Fonds Placements Banque Nationale et les portefeuilles d'autres clients du gestionnaire de portefeuille ou du sous-gestionnaire), (iii) sélection des courtiers et attribution des opérations, (iv) accords de paiement indirect au moyen des courtages (« *soft dollars* »), (v) vote de procurations et autres événements corporatifs concernant les émetteurs apparentés, et (vi) correction d'erreurs significatives du gestionnaire de portefeuille ou du sous-gestionnaire.
11. *Correction d'erreurs significatives*: Le CEI a donné une recommandation favorable quant à la correction d'erreurs significatives faites par le gestionnaire des Fonds Placements Banque Nationale dans le calcul de la valeur liquidative ou le traitement des achats, rachats et échanges de titres des fonds.
12. *Conflits d'intérêts des employés du gestionnaire*: Le CEI a donné une recommandation favorable quant au traitement des conflits tels que les opérations personnelles, la divulgation et la confidentialité et la dénonciation.

Le CEI n'a connaissance d'aucun cas où le gestionnaire des Fonds Placements Banque Nationale aurait agi à l'égard d'une question de conflit d'intérêts soumise au CEI pour laquelle le CEI n'a pas donné une recommandation favorable. Le CEI n'a connaissance d'aucun cas où le gestionnaire des Fonds Placements Banque Nationale aurait agi à l'égard d'une question de conflit d'intérêts sans respecter une condition imposée par le CEI dans sa recommandation.

**Fonds visés par ce rapport:**

Fonds de marché monétaire Banque Nationale	Société d'investissement AltaFund
Fonds de liquidités corporatives Banque Nationale	Fonds d'opportunités canadiennes Banque Nationale
Fonds de gestion de trésorerie Banque Nationale	Fonds petite capitalisation Banque Nationale
Fonds de marché monétaire américain Banque Nationale	Fonds croissance Québec Altamira
Fonds de revenu canadien à court terme Banque Nationale	Fonds d'actions mondiales Banque Nationale
Fonds d'hypothèques Banque Nationale	Fonds Omega actions mondiales
Fonds d'obligations Banque Nationale	Fonds Omega opportunités mondiales
Fonds de revenu Altamira	Fonds Omega Consensus actions américaines
Fonds d'obligations à long terme Altamira	Fonds d'actions américaines Altamira
Fonds de dividendes Banque Nationale	Fonds Omega Consensus actions internationales
Fonds d'obligations mondiales Altamira	Fonds d'actions européennes Altamira
Fonds d'obligations corporatives Altamira	Fonds Asie-Pacifique Altamira
Fonds d'obligations à rendement élevé Altamira	Fonds d'occasions d'affaires japonaises Altamira
Fonds Omega actions privilégiées	Fonds Omega marchés émergents
Fonds de revenu mensuel Prudent Banque Nationale	Fonds mondial de petites sociétés Altamira
Fonds de revenu mensuel Conservateur Banque Nationale	Catégorie rendement stratégique Banque Nationale
Fonds de revenu mensuel Pondéré Banque Nationale	Fonds ressources Altamira
Fonds de revenu mensuel Banque Nationale	Fonds énergétique Altamira
Fonds de revenu mensuel Élevé Banque Nationale	Fonds de métaux précieux et de métaux stratégiques Altamira
Fonds de revenu mensuel Actions Banque Nationale	Fonds Science et technologie Altamira
Fonds diversifié Prudent Banque Nationale	Fonds sciences de la santé Altamira
Fonds diversifié Conservateur Banque Nationale	Fonds indiciel canadien Altamira
Fonds diversifié Pondéré Banque Nationale	Fonds indiciel américain Altamira
Fonds diversifié Équilibré Banque Nationale	Fonds indiciel américain neutre en devises Altamira
Fonds diversifié Croissance Banque Nationale	Fonds indiciel international Altamira
Fonds de dividendes Altamira Inc.	Fonds indiciel international neutre en devises Altamira
Fonds de répartition tactique d'actifs Altamira	Fonds d'obligations canadiennes Protégé Banque Nationale
Fonds Omega dividendes élevés	Fonds de retraite équilibré Protégé Banque Nationale
Fonds d'actions canadiennes Banque Nationale	Fonds de croissance équilibré Protégé Banque Nationale
Fonds Omega actions canadiennes	Fonds d'actions canadiennes Protégé Banque Nationale
Fonds d'actions canadiennes de croissance Altamira	Fonds mondial Protégé Banque Nationale